



Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical
du 26.09.2017 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Sept, le 26 Septembre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 07.09.2017

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 43

Membres votants : 43 + 4 procurations

Secrétaire de séance : Mme TERRIEN Sylviane

Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 26.06.2017

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 29/06/2017 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 04/07/2017 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.,

⇒ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2017.26 : Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers dans la perspective de la conteneurisation des OMr et d'une tarification incitative → Approfondissement du scénario retenu par le Comité Syndical le 13.03.2017 – plan d'actions

cf. document, ci-joint, établi par le Cabinet INDIGGO transmis le 19.09.2017 aux délégués titulaires du SMICTOM du CHINONNAIS aux Maires, et aux Présidents de C.C.

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers dans la perspective de la conteneurisation des OMr et d'une tarification incitative → Approfondissement du scénario retenu par le Comité Syndical le 13.03.2017 – plan d'actions

Nombre de points de regroupement

Le Président évoque que certaines communes envisagent un point de regroupement unique sur leur commune et attire l'attention sur cette position qui engendre des changements très importants. Il n'est pas exigé d'aller aussi loin dans l'optimisation et il convient pour les communes de bien mesurer l'impact d'un tel choix.

Personnes âgées / personnes handicapées, et points de regroupement

M. NOURRY (Beaumont en Véron) s'interroge sur les difficultés rencontrées par cette population pour se déplacer jusqu'au point de regroupement.

Il est répondu qu'il convient de développer une solidarité entre les habitants. De plus, ces personnes peuvent être aidées par les gens qui leur rendent visite (famille, aide ménagère etc.). Les points de regroupements sont accessibles en permanence, 24 h sur 24.

Les ordures ménagères de ces personnes âgées ou handicapées peuvent donc être déposées par une tierce personne n'importe quand, indépendamment du jour de collecte.

Résidences secondaires

La question peut se poser de doter ou non les résidences secondaires d'un bac individuel (dans le cas où la résidence secondaire n'est pas de fait située sur une partie de commune prévue en point de regroupement). Le point de regroupement peut s'avérer plus pratique car l'utilisateur peut déposer

ses déchets lorsqu'il quitte la résidence secondaire. Cela évite également d'avoir un bac qui resterait dehors une fois l'usager parti.

Bacs de regroupement en périmètre protégé (monuments historiques)

Des solutions existent ayant reçu l'avis favorable de Architectes des Bâtiments de France dans d'autres secteurs (Tours, Loudun etc.) : possibilité d'intégrer les bacs de regroupement dans leur environnement (par exemple photo ancienne de la commune posée sur un cache conteneur ou impression en trompe l'œil).

Mise en place du nouveau scénario de collecte et évolution de l'intercommunalité

M. SAVELON G. (Saché) évoque les changements territoriaux à venir et s'interroge sur un départ éventuel de certaines communes du SMICTOM. Il demande si le Syndicat a pris en compte ces évolutions territoriales pour les prochains marchés de collecte (collecte et fourniture des bacs).

M. le Président répond que jusqu'en 2020, il n'y aura aucune évolution sur l'organisation actuelle en ce qui concerne plus particulièrement la C.C. Touraine Vallée de l'Indre.

La situation après 2020 n'étant pas définie à ce jour, les marchés du SMICTOM seront lancés avec la situation connue fin 2017.

Aménagement des points de regroupement

Compte tenu des souhaits exprimés lors des rencontres avec les communes, il est proposé d'aider les communes pour l'aménagement des points de regroupement.

Plus précisément, il sera proposé au vote du Comité Syndical le principe d'inscrire une enveloppe globale au budget du SMICTOM du Chinonais et de la répartir suivant des critères qui restent à déterminer. Les aménagements seront à réaliser par les Communes / Communautés de Communes. Un travail complémentaire est à mener avec les communes / les Communautés de Communes pour cerner les besoins en aménagement.

Pour déterminer les critères, M. REMMERIE B. évoque le fait de distinguer les points de regroupement « imposés » (suppression des marches arrière par exemple) et les points de regroupement mis en sus pour optimiser la collecte.

Mme FABIGNON T. (Chézelles) évoque le critère superficie commune / nombre de points de regroupement et demande pourquoi le SMICTOM n'a pas imposé les points de regroupement. M. le Président répond que « le SMICTOM », c'est l'ensemble des délégués. Par ailleurs, ce n'est pas l'orientation prise par le Comité Syndical le 13 mars dernier, séance lors de laquelle le scénario d'organisation de la collecte a été adopté : il a été préféré une démarche concertée avec les communes.

M. CARLES J.M. (Cinq Mars la Pile) propose pour les critères :

- ✓ de distinguer les points de regroupement « urbains » et « non urbains ».
- ✓ d'être vigilant sur les coûts des aménagements : le SMICTOM ne peut pas prendre en charge l'intégralité des coûts des aménagements. Il faut veiller à ne pas engendrer des dépenses trop importantes qui annuleraient toutes les économies faites à travers l'optimisation de la collecte. Un marché global lancé par le SMICTOM pour l'aménagement de l'ensemble des nouveaux points de regroupement serait trop onéreux. Il convient de s'appuyer sur les services des communes pour réaliser les aménagements. Un schéma dans lequel le SMICTOM apporte une aide financière paraît le plus adapté.

M. BRUYANT F. (Villaines les Rochers) demande s'il est économiquement plus intéressant d'installer un bac de regroupement ou des bacs individuels en point de présentation. Il est répondu que le temps de manipulation peut être inférieur avec un bac de regroupement par rapport à plusieurs bacs individuels, mais ce paramètre n'est pas le seul à rentrer en ligne de compte dans le coût de la collecte (nombre de foyers desservis – temps de collecte etc.).

M. ALBERT J. (Maire de St Germain S. V.) indique qu'il adhère totalement au scénario global adopté par le Comité Syndical. Il demande toutefois au Syndicat d'être attentif lors de la

détermination des critères de soutien pour les aménagements. Au final, il ne faudrait pas que les règles arrêtées aboutissent à désavantager le milieu rural par rapport au milieu urbain.

Enquête / distribution des bacs

M. Le Président indique que le montant estimé dans l'étude pour l'enquête et la distribution des bacs paraît très élevé (833 630 € HT). Il est précisé que celui-ci repose sur un coût comprenant plusieurs passages chez les usagers (1^{er} passage, avis en cas d'absence puis 2nd voire 3^{ème} passage).

Comme indiqué dans la présentation, des solutions existent pour réduire le coût de cette phase : il conviendra de revenir sur ce sujet lors de la rédaction du cahier des charges pour le marché de fourniture des bacs.

Il convient toutefois d'être attentif à l'efficacité de la méthode retenue.

Nettoyage des bacs :

Le nettoyage des bacs individuels incombera aux usagers détenteurs. Pour les bacs des points de regroupement, la question a été posée lors des rencontres avec les communes, de savoir si le nettoyage sera pris en charge par le SMICTOM. C'est pourquoi il est proposé d'inclure une tranche optionnelle dans le futur appel d'offres pour connaître le coût d'une opération de lavage – désinfection en prestation de service.

Sacs noirs :

Les communes s'interrogent sur le devenir des sacs noirs fournis aux usagers : certaines estiment que la mise en place des bacs justifient de ne plus distribuer de sacs noirs (les usagers se doteront eux-mêmes de sacs dans le commerce), d'autres estiment que c'est au contraire un service à maintenir pour l'ensemble des usagers ou a minima pour ceux qui seront desservis par un point de regroupement. Il est donc proposé de garder le principe actuel et de laisser le libre choix aux Communautés de Communes de fournir ou non les sacs noirs à leurs usagers.

Délibération

Les membres du Comité Syndical sont invités à se prononcer sur les propositions suivantes :

- 1. Aménagement des points de regroupement :** Le groupe de travail et les membres du Bureau proposent d'aider financièrement les communes / Communautés de Communes dans l'aménagement des points de regroupement qui sont à l'étude à ce jour. Le principe est d'inscrire une enveloppe globale au budget du SMICTOM du Chinonais et de la répartir suivant des critères qui restent à déterminer. Les aménagements seront à réaliser par les Communes / Communautés de Communes. Un travail complémentaire est à mener avec les communes / les Communautés de Communes pour cerner les besoins en aménagement.
- 2. Lavage de bacs de regroupement :** Le groupe de travail et les membres du Bureau proposent d'inclure dans le cahier des charges du prochain appel d'offres une prestation de lavage et de désinfection des bacs de regroupement en tranche optionnelle. Ceci permettra de connaître le coût exact de cette prestation et de juger de la pertinence de la faire réaliser par le SMICTOM du Chinonais.
- 3. Distribution des sacs noirs :** Dans tous les cas, les sacs jaunes seront maintenus pour l'ensemble des habitants (distribution par les communes). La question du maintien de la fourniture des sacs noirs est posée compte tenu de la mise en place des bacs roulants. Le groupe de travail et les membres du Bureau proposent de garder le principe actuel et de laisser le libre choix aux Communautés de Communes de fournir ou non les sacs noirs à leurs usagers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet, à l'unanimité, un avis favorable sur ces 3 propositions.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 09 OCT. 2017
Délibération publiée ou notifiée le 09 OCT. 2017

Délibération 2017.27 : Budget 2017 – Décision modificative n° 1

Il est exposé au Comité Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles		17346.62
023	Virement à la section d'investissement		-17346.62
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
28135 (040)	Installations générales, agencements, ..	17346.62	
021	Virement de la section de fonctionnement	-17346.62	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :	0.00	0.00
----------------	-------------	-------------

Le Président invite le comité syndical à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 09 OCT. 2017
Délibération publiée ou notifiée le 09 OCT. 2017

Délibération 2017.28 : Demande d'exonération de frais de déchèteries

Une demande d'exonération est parvenue au SMICTOM

- ↳ Caserne des Sapeurs-Pompiers de CHINON : dépôt d'environ 6 m3 par an de déchets verts.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur cette demande d'exonération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité (1 vote contre), émet un avis favorable à cette demande d'exonération.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 09 OCT. 2017
Délibération publiée ou notifiée le 09 OCT. 2017

Précision donnée lors de la présentation du dossier

Le SMICTOM n'a reçu que cette demande particulière de la Caserne des Sapeurs Pompiers de CHINON. Elle est la seule caserne du territoire du SMICTOM à avoir une carte d'accès professionnelle en déchèterie. Dans l'immédiat, il n'est donc pas envisagé de délibérer pour l'ensemble des casernes situées sur le périmètre du Syndicat.

Questions et informations diverses

5.1) **Résultat du MAPA 2017.01 « Assistance au Maître d'Ouvrage pour le choix du montage juridique relatif à l'optimisation des 11 déchèteries du SMICTOM du Chinonais »**

Nombre d'offres reçues : 4

Négociations avec les 3 Sociétés les mieux placées à l'issue de la 1^{ère} analyse des offres
Atlance/BRG Conseils – Indiggo/Cabinet Pintat – Girus/MLD Avocats

Nom de l'attribitaire : GIRUS –Vaulx en Velin /MLD Avocats – Lyon (69)

Montant du marché : 16 350,00 €HT

5.2) **Résultat du M.A.O. 2017.04 « Collecte du Verre et des papiers en apport volontaire et exploitation du Centre de Tri »**

Lot 1 : Collecte du verre et des papiers en apport volontaire

Nombre d'offres reçues : 3

Nom de l'attribitaire : SOCCOIM VEOLIA – CHAINGY (45)

Montant du marché : 1 405 675 €HT (sur la durée totale du marché 5 ans + reconduction possible 2 fois 1 an)

Lot 2 : Exploitation du Centre de Tri

Nombre d'offres reçues : 2

Nom de l'attribitaire : SUEZ RV Centre Ouest – Montlouis sur Loire (37)

Montant du marché : 3 558 366 €HT (sur la durée totale du marché 3 ans + reconduction possible 2 fois 1 an).

L'avenir du site fait partie de l'étude sur l'U.V.E. actuellement en cours : reconversion du Centre de Tri en centre de transfert pour les emballages, les papiers et le verre, voire les ordures ménagères suivant la décision qui sera prise quant au maintien ou non de l'UVE.

5.3) **Résultat M.A.O. 2017.05 Approvisionnement pour l'année 2018 de sacs poubelles gris pour déchets non recyclables et de sacs jaunes et bleus pour la collecte sélective**

P.M. Coût 2017

* Sacs Gris de 30 litres : 28,34 € HT le Mille

* Sacs Gris de 100 Litre : 76,70 € HT le Mille

* Housses 1000 L : 526,85 HT le Mille (Coût 2015)

* Sacs Translucides Jaunes de 50 litres : 35,10 € Le Mille

* Sacs Translucides Jaunes de 110 Litres : 59,50 €HT le Mille

* Sacs Translucides Bleus de 30 litres : 24,15 € HT le Mille

Par délibération du 26.06.2017, le Comité Syndical a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert « Approvisionnement pour l'année 2018 de sacs poubelles gris pour déchets non recyclables et de sacs poubelles translucides jaunes et bleus pour la collecte sélective »

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 05.09.2017 pour attribuer les 2 marchés :

[Lot n° 1 Fourniture de sacs gris \(pour déchets non recyclables\)](#)

Nombre d'offres reçues : 2

Nom de la Sté attributaire Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	1 775 000	28,34	50 303,50	2 500 000	28,34	70 850,00
Sacs gris de 100 litres - 50 microns	1 130 000	76,7	86 671,00	1 500 000	76,7	115 050,00
Sacs Housses de 1000 L	5 000	684	3 420,00	10 000	684	6 840,00
TOTAL HT			140 394,50	TOTAL HT		192 740,00

Lot n° 2 Fourniture de sacs translucides jaunes et bleus pour la collecte sélective

Nombre d'offres reçues : 2

Nom de la Sté attributaire Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1 350 000	35,10	47 385,00	1 800 000	35,10	63 180,00
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	40 000	59,50	2 380,00	80 000	59,50	4 760,00
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns <u>avec lien traditionnel</u>	78 000	24,15	1 883,70	156 000	24,15	3 767,40
			51 648,70	TOTAL HT		71 707,40

→ A noter, qu'à l'exception des housses de 1000 Litres, les prix des sacs noirs et des sacs translucides restent stables par rapport au précédent marché (même fournisseur).

Récapitulatif de la séance

N° 2017.26	Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers dans la perspective de la conteneurisation des OMr et d'une tarification incitative → Approfondissement du scénario retenu par le Comité Syndical le 13.03.2017 – plan d'actions
N° 2017.27	Budget 2017 – Décision modificative n° 1
N° 2017.28	Demande d'exonération de frais de déchèteries

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Président,
P. **SMICTOM**
du Chinonais
(I.-&-L.)

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 26.09.2017 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOÏNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. PETROVICH Yvan
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NOURRY Jacques
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Nicolas - proposition d'ajouter M. LANDIER Jany (Chiffres)
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MARQUET Christophe
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SEHERNEL Jean - proposition d'ajouter M. GUILLARD Philippe (Chiffres)
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CAHAN Stéphane
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LANDIER Jany - proposition d'ajouter M. MASSARD Philippe et Chiffres de Antoine
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme GAUTIER Carole
LANGÉAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILIE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GAUDIN Franck
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents

Mme LANDIER Jany - déléguée suppléante

RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. SAVELON Guy
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STÉ MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean → procuration donnée à M. CARLES Jean Marie (Cinq Mars la Pile)
THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents

M. ALBERT Jean – Maire
M. DESHAYES Michel – délégué suppléant

Assistaient également

Mme S. FLEURY, Cabinet d'Etudes INDIGGO

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. DAUCE
- * Mme S. PICARD

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 43

Membres votants : 43 + 4 procurations

Secrétaire de séance : Mme TERRIEN Sylviane

